



Lutter contre le harcèlement et la discrimination dans nos écoles : neuf choses que chaque ÉLÈVE devrait savoir

- **Si vous avez été victime de harcèlement, vous n'êtes pas seul(e).** Vos sentiments sont valides. Notre rapport documente des expériences similaires vécues par des élèves dans tout l'État du Maine. Des chercheurs montrent que l'impact négatif de ces expériences est réel.
- **En tant qu'élève, vous avez le droit de vous sentir en sécurité et de recevoir une éducation sans être victime de harcèlement ou d'intimidation.** Les écoles ont une obligation légale de garantir la sécurité physique et émotionnelle de tous les élèves et de fournir à tous les mêmes opportunités en matière d'éducation. Si vous avez été victime de harcèlement, d'exclusion ou d'un traitement injuste du fait de votre race, religion ou origine nationale, il peut s'agir d'une violation de vos droits.
- **Dans la mesure du possible, demandez à votre parent ou gardien de vous aider à résoudre le problème.** Nous savons que la dynamique familiale peut être compliquée et demander à un parent ou un gardien de défendre vos droits à l'école peut s'avérer difficile. Mais dans la mesure du possible, il peut être utile de demander à un parent ou un gardien de documenter tout mauvais traitement ou harcèlement dont vous êtes victime à l'école ou de discuter avec les administrateurs de votre école.
- **Des personnes sont là pour vous aider dans votre école.** Des conseillers en orientation, des enseignants ou des élèves en qui vous avez confiance peuvent vous soutenir et vous aider à accéder des ressources dans le but de résoudre les problèmes à l'école. Les systèmes de soutien dans chaque école peuvent sembler différents mais essayez d'utiliser toutes ressources à votre disposition. Si vous pensez que votre accès à ces ressources a été limité, documentez ce problème également.
- **Des personnes en dehors de l'école sont là pour vous aider.** Chaque école doit avoir une politique clairement définie de lutte contre l'intimidation et une procédure vous permettant de déposer une plainte. Mais s'il ne vous est pas possible de défendre vos intérêts au sein de votre école, il y a d'autres moyens de vous défendre en dehors de

l'établissement. Le conseil scolaire local devrait avoir une procédure de dépôt de plainte. Et la Commission des droits de la personne du Maine a été établie par le gouvernement pour donner suite à des plaintes relatives à la discrimination. Vous trouverez des informations en ligne sur la manière de demander de l'aide : www.aclumaine.org/webelonghere

- **Vous n'êtes pas obligé(e) de rencontrer les membres de l'administration tout(e) seul(e).** Vous pouvez être accompagné(e) d'un parent, gardien, membre de la famille ou un autre adulte en qui vous avez confiance. Vous pouvez même emmener un autre élève. Avoir quelqu'un à vos côtés au cours de la réunion vous mettra plus à l'aise et vous aidera aussi à vous rappeler de ce qui a été dit et fait lors de la réunion.
- **Une communication auprès du conseil scolaire peut être particulièrement importante.** Le conseil scolaire est censé solliciter l'avis du public lors de l'élaboration de politiques et la prise de décision ; de nombreux conseils scolaires permettent donc aux membres du public de s'exprimer lors des réunions. De nombreux conseils encouragent également des communications comme les e-mails ou des appels téléphoniques pour obtenir un feedback au sujet de la politique. Les réunions du conseil scolaire sont ouvertes au public et l'heure et l'ordre du jour des réunions doivent être affichés en ligne. Si vous décidez de prendre la parole lors d'une réunion du conseil scolaire, n'ayez pas peur. Veillez à vous préparer à l'avance en pratiquant ce que vous allez dire. Chaque fois que vous en avez la possibilité, participez !
- **Vous avez le droit de parler en votre nom et de défendre vos intérêts et ceux des autres.** Il existe des règles spécifiques régissant la liberté d'expression et de réunion à l'école mais, de manière générale, vous avez le droit de vous exprimer et de vous réunir avec d'autres élèves partageant votre opinion.
- **Il faut une communauté toute entière pour effectuer un changement.** Il existe de nombreuses organisations qui défendent les droits des parents et des élèves, y compris l'Union américaine pour les libertés civiles (ACLU) du Maine. Vous pouvez consulter une liste en ligne : www.aclumaine.org/webelonghere. N'hésitez pas à nous contacter.

Pour en savoir plus, consultez le lien suivant
www.aclumaine.org/webelonghere